



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 février 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, Mme FAULE, M. TEXIER et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2026-012 : CESSIION D'UN GARAGE, RUE DES GRANGES

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21 et L2241-1,

Vu la demande d'acquisition du garage situé à Clamecy, rue des Granges, cadastré section BI n° 94, présentée par Monsieur Marc GUINOT,

Vu l'avis du Domaine en date du 29/01/2026 estimant la valeur vénale de la parcelle à 1 500 €,

Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 10/02/2026,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de vendre à Monsieur Marc GUINOT la parcelle bâtie située à Clamecy, rue des Granges, cadastrée section BI n° 94, au prix de 1 500 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.

Suivent les signatures.







**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le 18/02/2026

ID : 058-215800798-20260217-2026_012-DE

73000 SLO



FINANCES PUBLIQUES

Le Directeur départemental des Finances
publiques de Saône-et-Loire

à

**Direction Générale des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques de Saône-
et-Loire**

Pôle d'évaluation domaniale
24 bd Henri Dunant – CS 60225
71025 MACON CEDEX
Courriel : ddfig71.pole-evaluation@dgfig.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Sylvie MONNERET DIOT
Courriel : sylvie.monneret-diot@dgfig.finances.gouv.fr
Téléphone : 03.85.22.54.56
Réf. DN : 28997422

**MAIRIE
MME JOELLE GAUDRY**

58 CLAMECY

Macon, le 29/01/2026

LETTRE – AVIS DU DOMAINE

Objet : Cession d'un garage

Madame,

Par saisine du 27/01/2026, vous sollicitez un avis domanial relatif à la cession d'une parcelle cadastrée section BI n° 94 d'une superficie de 18 m² et située rue des Granges .

Cette parcelle supporte un garage faisant partie d'une bande , en mauvais état général (absence de porte, toiture en fibrociment très ancienne).

Accès : droit à une cour commune aux 5 garages de la bande, consistant en un terrain gravillonné de 91 m² cadastré BI n° 99.

Compte tenu de la nature de ce bien, de sa situation et de l'état actuel du marché immobilier local, sa valeur vénale est fixée à 1 500 €.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 1 350 € .

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

Pour le Directeur départemental des Finances Publiques
et par délégation,

Sylvie MONNERET DIOT
Inspectrice des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.